



Section FNEC FP FO de l'Oise
Bourse du travail, rue Fernand Pelloutier
CREIL – 06 22 36 54 16

Creil, le 22 juin 2026

Monsieur le Préfet,

Les températures constatées aujourd'hui et annoncées pour le reste de la semaine sur l'Oise par Météo France sont et seront largement supérieures à 30°C. Notre département étant placé en vigilance rouge pour canicule, les températures ressenties dans les bâtiments scolaires, de l'école maternelle au lycée, ainsi que dans les cours de récréation, atteignent des seuils insupportables en raison de l'accumulation progressive de la chaleur liée à ce phénomène.

Depuis plusieurs jours, l'absence d'interruption dans la hausse des températures entraîne un réchauffement progressif des structures maçonnées et minérales des établissements. Ces bâtiments emmagasinent la chaleur durant la journée et la restituent lentement la nuit, empêchant les locaux de redescendre à une température supportable avant le lendemain. Ce phénomène d'effet de fournaise est encore accentué par le bitume des cours de récréation, exposant les élèves et l'ensemble des personnels à une chaleur intense. De premiers incidents de type malaise nous ont d'ailleurs déjà été signalés.

L'équipement actuel des écoles, collèges et lycées du département reste largement insuffisant et inefficace en nombre de ventilateurs, et l'absence de climatisation généralisée rend ces locaux totalement inadaptés à la présence humaine lors de telles vagues de chaleur. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'une température supérieure à 30°C constitue une alerte pour une activité sédentaire, seuil largement dépassé dans de nombreuses classes de l'Oise. De plus, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur prévoit l'arrêt de l'activité lorsque les mesures de protection s'avèrent insuffisantes au regard des conditions climatiques.

Bien que la responsabilité directe de la gestion des locaux de premier degré ait été transmise aux maires, la situation d'urgence absolue et la généralisation du risque à l'ensemble du second degré (collèges et lycées) exigent des mesures exceptionnelles à l'échelle départementale pour protéger la santé des personnels de l'Éducation nationale, des agents territoriaux et des élèves.

C'est pourquoi, au titre de notre fédération FNEC FP FO de l'Oise, nous vous demandons de prononcer d'urgence la fermeture, a minima l'après-midi, de toutes les écoles et de tous les établissements du secondaire du département qui ne bénéficient pas d'un système de climatisation performant, et ce pour la journée de demain ainsi que pour la suite de la semaine. Cette mesure d'urgence ne doit pas occulter la nécessité absolue d'un engagement de fond de l'État et des collectivités pour l'isolation thermique, la végétalisation des espaces et l'adaptation des locaux aux crises climatiques futures. Néanmoins, face au péril immédiat, la mise en sécurité de la communauté éducative relève de votre responsabilité.

Dans l'attente d'une action rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean Pierre SIMOULIN
Secrétaire départemental de la Fnec FP-FO